Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212202840-20251124-2025_11_04-DE

Concerne bien le REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT **COMMUNE DE SAINT-CONNAN**
CÔTES D'ARMOR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : lundi 24 novembre 2025

Nombres de membres : 10 Nombres de présents : 08
L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à 19h00

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Yves PHILIPPE, maire

Présents : PHILIPPE Jean-Yves, LE GUENNIC Yannick, SÉRANDOUR Christelle, LOPIN Roger, MÉLOU Marie-Hélène, LE BARS Michel, HILLION Anthony, LUCAS Gwenn,

Absents excusés : LE FOLL Michel, HUBY Amélie

Secrétaire de séance : LE GUENNIC Yannick

Date de convocation : 17 novembre 2025 Date d'affichage : 17 novembre 2025

2025-11-04 : Approbation du rapport d'activités 2024 SMAEP KBA

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2024 du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat qui concerne 229 abonnés pour la commune, en informant les élus que la procédure de prise de compétence Eau potable Assainissement prévue par la loi Notre pour 2026 a été engagée par la communauté de communes du Kreiz Breizh.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, rapport qui est mis à disposition du public en mairie.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du contenu du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public eau potable présenté par le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves PHILIPPE